

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-49

AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE COMMUNES DE : BIOULE, CAYRAC, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE, LABASTIDE SAINT PIERRE, LAPENCHE, SAINT ETIENNE DE TULMONT, VERDUN SUR GARONNE.

Par lettre du 28 février 2008, Madame la Préfète nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2008 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2007 s'élève à **261 424 €**

D'autre part, nous disposons d'un reliquat sur la dotation 2007 de **6 895 €** Ce qui porte l'enveloppe budgétaire 2008 à un montant total de **268 319 €**

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport ;
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux ;
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en oeuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention

- Taux de base : 30 %

majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %

- Cas particuliers :

* aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours)

* première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
1) BIOULE Sécurisation du carrefour de la RD 95 / chemin des Caussacs, et carrefour de la RD 64 / chemin de l'Albelanie et signalisation de police	6 688 €	6 688 € Dont : <u>carrefours hors agglomération</u> : 3 235 € x 70 % = <u>Signalisation</u> : 3 453 € x 30 % =	2 264 € + <u>1 036 €</u> Total : 3 300 €
COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
2) CAYRAC Mise en place d'une signalisation de police	7 156 €	7 156 € x 30%	<u>2 146 €</u>

COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE Mise en place d'une signalisation routière de police – programme complémentaire 2008	29 852 €	29 852 €x 30%	<u>8 955 €</u>
4) LABASTIDE SAINT PIERRE Mise en place de plateaux ralentisseurs sur la RD 13	22 000 €	22 000 € dont : <u>Ralentisseurs</u> : 20 000 €x 30 % = <u>Signalisation</u> : 2 000 €x 100 % =	6 000 € + <u>2 000 €</u> <u>Total : 8 000 €</u>
5) LAPENCHE Signalisation horizontale et verticale de sécurité dans le village	4 796 €	4 796 €x 30%	<u>1 438 €</u>
6) SAINT ETIENNE DE TULMONT Création d'un plateau traversier en enrobé et réfection de l'îlot central sur VC n°5	7 515 €	7 515 € dont : <u>signalisation</u> : 2 135 €x 100 % <u>ralentisseurs et îlots</u> 5 380 €x 30%	2 135 € + <u>1 614 €</u> <u>Total : 3 749 €</u>
COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
7) VERDUN SUR GARONNE Travaux de sécurité de la rue du Gué	13 301 €	13 301€x 30%	<u>3 990 €</u>
8) VERDUN SUR GARONNE Travaux de sécurité, création d'un chemin piétonnier rue Frescaty	72 722 €	72 722 €x 30%	<u>21 816 €</u>

TOTAL : 53 394 €

Dotation au titre des amendes de police :

Reliquat dotation 2007

6 895 €

Dotation 2008

261 424 €

Total dotation 2008

268 319 €

Engagé aux précédentes commissions

permanentes.....

86 933 €

Engagé à la Commission Permanente de ce jour

53 394 €

Engagé cumulé suite a la commission permanente
de ce jour.....
Disponible

140 327 €
127 992 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-49

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION
ROUTIERE**

COMMUNES DE : BIOULE, CAYRAC, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
LOMAGNE TARN ET GARONNAISE, LABASTIDE SAINT PIERRE, LAPENCHE,
SAINT ETIENNE DE TULMONT, VERDUN SUR GARONNE.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation
d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 53 394 €:

** Dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE	COUT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BIOULE Sécurisation du carrefour de la RD 95 / chemin des Caussacs, et carrefour de la RD 64 / chemin de l'Albelanie et signalisation de police	6 688 €	6 688 € Dont : <u>carrefours hors</u> <u>agglomération:</u> 3 235 €x 70 % = <u>Signalisation :</u> 3 453 €x 30 % =	2 264 € + <u>1 036 €</u> Total : 3 300 €
2)CAYRAC			

COMMUNE	COÛT TRAVAUX €HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
Mise en place d'une signalisation de police	7 156 €	7 156 €x 30%	<u>2 146 €</u>
3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE - Mise en place d'une signalisation routière de police – programme complémentaire 2008	29 852 €	29 852 €x 30%	<u>8 955 €</u>
4) LABASTIDE SAINT PIERRE - Mise en place de plateaux ralentisseurs sur la RD 13	22 000 €	22 000 € dont : <u>Ralentisseurs</u> : 20 000 €x 30 % = <u>Signalisation</u> : 2 000 €x 100 % =	6 000 € + <u>2 000 €</u> <u>Total : 8 000 €</u>
5) LAPENCHE - Signalisation horizontale et verticale de sécurité dans le village	4 796 €	4 796 €x 30%	<u>1 438 €</u>
6) SAINT ETIENNE DE TULMONT - Création d'un plateau traversier en enrobé et réfection de l'ilôt central sur VC n°5	7 515 €	7 515 € dont : <u>signalisation</u> : 2 135 €x 100 % <u>ralentisseurs et ilôts</u> 5 380 €x 30%	2 135 € + <u>1 614 €</u> <u>Total : 3 749 €</u>
7) VERDUN SUR GARONNE Travaux de sécurité de la rue du Gué	13 301 €	13 301€x 30%	<u>3 990 €</u>
8) VERDUN SUR GARONNE - Travaux de sécurité, création d'un chemin piétonnier rue Frescaty	72 722 €	72 722 €x 30%	<u>21 816 €</u>

TOTAL : 53 394 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,